



COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau

Réunion du 26 août 2019

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MME. Christine TASTAVIN, MM. Claude COLOMBO, Francis MAGGI, François ROUSTAN, Patrick SCALA.

Excusés : MM. Gérard ALUNNI, Alain BROCHE, Pierre LAFON.

Assistent : MM. Stéphane DUDILLIEU, Bernard JAMMES.

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Début de la séance à 18h30,

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT

M. Edouard DELAMOTTE remercie les membres présents et passe à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DU PRESIDENT :

Sur 8 candidates retenues pour le poste de secrétaire administrative, 6 se sont présentées. A l'issue de ces auditions, la candidature de Mme Catherine SZYNAL a fait l'unanimité des membres du Bureau Exécutif présents à ces auditions. Elle commencera ses fonctions le 02 septembre 2019.

Le Président informe qu'une convocation, le mercredi 11 septembre 2019 devant le bureau de conciliation et d'orientation du Conseil de Prud'hommes de Nice, nous a été adressée concernant le licenciement de Mme Catherine STELLI.

Le Président fait un point sur les travaux de réfection engagés au siège du DCA.

Concernant la manifestation "Rentrée du Foot" du 21 septembre 2019, une structure gonflable sera mise en place sur le site par une entreprise spécialisée, le coût de l'opération sera pris en charge par le DCA.

INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT :

A compter de cette saison, la compétition U12/U13 féminines sera gérée par la Commission Féminine.

Une Coupe Côte d'Azur U15F à 8 est mise en place pour la saison 2019/2020, les modalités d'inscription à cette compétition seront données ultérieurement.

TRESORERIE

Les clubs retardataires dans le règlement du solde de la saison 2018/2019 sont invités à régulariser leur situation.

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE L'ART. 48 DES REGLEMENTS SPORTIFS DU DCA

Le règlement définitif de la saison écoulée doit intervenir avant le 31 août.

Aucun engagement ne peut être pris en compte si la situation financière des clubs n'est pas définitivement réglée au 31 août.

AGENDA

Vendredi 06/09/2019 à 18h30, Urban Soccer Villeneuve-Loubet, « Ladies Cup » Tournoi de foot à 5 à destination des femmes.

La séance est levée à 21h00.

Le Président,
M. Edouard DELAMOTTE.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis MAGGI.